“Pour la première fois en France, un classement répertorie les collèges publics et privés selon leur taux de mention au brevet 2013”, annonce France Examen, une entreprise qui vit depuis 1986 de la publication des résultats d’examens. Le palmarès “s’appuie sur les données publiées par le ministère de l’Education nationale”. L’entreprise explique que “le choix du collège est une tape importante dans la vie des parents qui souhaitent offrir les meilleures chances de réussite à leur enfant”. Elle estime que le taux de mentions au brevet est un “critère plus pertinent” que la réussite au brevet. Pour appuyer ces propos, France Examens n’hésite pas à réutiliser dans ce contexte des témoignages d’enseignants, y compris récupérés dans des médias… (source Café pédagogique)